



Bail précaire résiliation clause

Par **Jsm autos**, le **20/06/2016** à **12:42**

Bonjour,

J'ai signé il y a quelques mois un bail précaire d'une durée de 23 mois.

Depuis, je ne peux travailler comme était convenu avec le bailleur car les voisins commun et avoisinants voient d'un mauvais œil mon activité.

A savoir qu'il n'y a aucune nuisance sonore si ce n'est LES vas et viens dans la rue de Mes véhicules et dépanneuse. Horaires de jour je tiens à le stipuler.

Depuis, la police NE cesse de venir, j'ai même essayé un contrôle de police sur ma micro... Forcément ça leur a donné un prétexte.

De ce fait je ne peux jouir pleinement des locaux.

Je souhaite mettre un terme à ce bail afin de stocker ailleurs les véhicules. Le bailleur s'y refuse.

Puis-je invoquer une clause?

Merci de votre réponse